

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS

PANDA DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 10



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le bilan au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹ Lavalée Binette Brière Ouellette CPA S.E.N.C.O.L.

Saint-Eustache, le 17 septembre 2020

¹ Par Julie Brière, CPA auditeur, CA

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019 (non audité)
PRODUITS		
Subvention - ministère de la Santé et des Services sociaux (PSOC)	100 359 \$	90 254 \$
Redevances	513	2 269
Adhésions	150	150
Intérêts	163	141
	101 185	92 814
CHARGES		
Salaires et charges sociales	83 018	82 888
Dépenses relatives au spectacle bénéfice	-	1 875
Redistributions aux associations Panda	-	1 130
Site Internet	1 344	967
Loyer et allocation de bureau à domicile	3 600	3 600
Honoraires professionnels	3 365	5 333
Frais d'assemblées	821	783
Fournitures de bureau	381	2 282
Matériel promotionnel	464	173
Télécommunications	536	562
Frais de déplacement, congrès et repas	2 134	960
Assurances	320	262
Don	-	75
Taxes et permis	235	84
Intérêts et frais bancaires	802	913
Intérêts - emprunt bancaire	208	121
	97 228	102 008
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 957 \$	(9 194) \$

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	Affecté au développement	Non affecté	2020 Total	2019 Total (non audité)
SOLDE AU DÉBUT	16 240 \$	12 967 \$	29 207 \$	38 401 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	163	3 794	3 957	(9 194)
SOLDE À LA FIN	16 403 \$	16 761 \$	33 164 \$	29 207 \$

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2020

	2020	2019 (non audité)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	12 781 \$	22 279 \$
Placement temporaire, 1 %	31 403	16 240
Rédevances à recevoir	-	1 984
Taxes de vente	760	918
	44 944 \$	41 421 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	11 780 \$	12 214 \$
ACTIF NET		
ACTIF NET AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT	16 403	16 240
ACTIF NET NON AFFECTÉ	16 761	12 967
	33 164	29 207
	44 944 \$	41 421 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019 (non audité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 957 \$	(9 194) \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Taxes de vente	158	64
Redevances à recevoir	1 984	(1 984)
Créditeurs	(434)	(2 939)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 665	(14 053)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	38 519	52 572
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	44 184 \$	38 519 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	12 781 \$	22 279 \$
Placement temporaire	31 403	16 240
	44 184 \$	38 519 \$

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2020**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son objectif est de regrouper les associations Panda du Québec, représenter leurs intérêts et favoriser les échanges. C'est un organisme sans but lucratif qui est exempt d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La subvention est comptabilisée dans la période visée par le programme de subvention. Une convention de soutien financier a été signée entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'organisme dans le cadre du financement en soutien à la mission globale des organismes communautaires oeuvrant en santé et services sociaux.

Les redevances sont comptabilisées lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et le placement temporaire.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et du placement temporaire. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des charges à payer et des salaires et vacances à payer.

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS PANDA DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

3. IMMOBILISATIONS IMPUTÉES AUX RÉSULTATS

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

	2020	2019
Ordinateur	1 182 \$	1 182 \$
	1 182 \$	1 182 \$

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé s'élève présentement à 15 000 \$. Il est remboursable sur demande et porte intérêt au taux de 7,95 %.

5. CRÉDITEURS

	2020	2019
Charges à payer	- \$	716 \$
Salaires et vacances à payer	11 780	11 498
	11 780 \$	12 214 \$

6. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE BILAN

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

L'organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. Il a notamment obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2023 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025.